

A retourner à partir du

30 septembre 2021

(jusqu'à épuisement
des stocks)

1 seul dossier par enfant



Dossier de demande d'une aide à la pratique sportive 2021 / 2022

Cochez la ou les aides demandées (vérifiez que vous répondez bien aux conditions page 2)

Aide GIP

Aide Ville de Tarbes

Annexe 1

JEUNE CONCERNÉ

ARS AEEH

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél (obligatoire) :

E-Mail (obligatoire) :

Date de naissance : / /

Quotient Familial :

ASSOCIATION SPORTIVE CONCERNÉE

Nom de l'association sportive :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

E-mail :

Nom, Prénom du Président du club :

Affilié à la fédération française de :

Numéro d'affiliation à l'ANCV :

(seuls les clubs conventionnés ANCV peuvent faire bénéficier leurs membres des coupons sports).

SPORT CONCERNÉ

Discipline sportive choisie :

Montant de l'adhésion annuelle (cotisation + licence) (1) : €

(1) : hors cours lorsque ceux-ci sont directement versés au professeur et hors équipement sportif

Obligatoire : Numéro de licence (saison 2021-2022) :

Sans le numéro et la photocopie de la licence, les aides ne seront pas délivrées

Partie réservée à l'administration

Aide accordée

..... €

Le : / /

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU PRÉSIDENT DE CLUB

Je soussigné

Président du club :

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.

m'engage à faire bénéficier le jeune concerné du montant de l'aide financière qui sera accordée en déduction de l'adhésion de la saison 2021-2022.

Date : / /

Signature du président :

Cachet du club :

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

1° photocopie de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire délivrée fin août par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de l'allocation éducation enfant handicapé.

2° photocopie du justificatif du Quotient Familial avec les dates de naissance des enfants.

3° une enveloppe timbrée à l'adresse du parent du jeune demandeur (1 par enfant).

4° une photocopie de la licence 2021-2022 ou de l'attestation de licence délivrée par la fédération.

Rappel des conditions pour demander au moins une aide

Aide GIP : résider à Aureilhan, Tarbes ou Lourdes, être né entre 2004 et 2015 et avoir un QF inférieur à **700**.

Aide Ville de Tarbes : résider à Tarbes, être né entre 2004 et 2015, bénéficiaire de l'ARS ou AEEH ou avoir des ressources inférieures à 15 000 € (par an et par représentant légal).

OÙ retourner votre demande ?

Formulaire à compléter et à retourner avec les pièces justificatives dans UNE des structures suivantes, en fonction de l'adresse du demandeur :

Tarbes-Lourdes-Aureilhan

Quartiers Nord et Ouest (Solazur/Debussy)

Au GIP Politique de la ville T.L.P

30 avenue Saint Exupéry / 65000 Tarbes

Tél : 05.62.53.34.37 / gip.pvtlp@gip65.fr



PERMANENCES :

Mardi, mercredi et jeudi de 14h à 17h 30

Tarbes

Tous quartiers sauf Nord et Ouest

A la Mairie de Tarbes au service des Sports

29 bis rue G.Clémenceau / 65000 Tarbes

Tél : 05.62.44.38.16 / sport@mairie-tarbes.fr



PERMANENCES :

Lundi et mercredi 9h-12h / 14h-17h

Vendredi 9h-12h